



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E186829

VALABLE JUSQU'AU 10/05/2025

ÉDITÉ LE 25/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/07/2020
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 14/10/2024
7 507 272

Raison sociale : TOTALENERGIES PROXI NORD EST
Sigle : TOTAL ENERGIES PROXI NORD EST
138 RUE ANDRE BISIAUX
54320 MAXEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 2020B00756

Téléphone : 33 16 01 50 60 Fax : 03 20 10 26 68
Portable :

Siret : 457 503 837 02526

Code NACE : 4671Z

Numéro caisse de congés payés :

Site Internet : www.proxi-totalenergies.fr/
E-mail : guillaume.girard@pne.totalenergies.com

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 044098409

Responsabilité légale :
BELLIER-THOURET CÉCILIA PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AA719499

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Effectif moyen : 765 Tranche de classification : EFF6B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	11/05/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	11/05/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	11/05/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	11/05/2021
o Poêle ou insert bois	11/05/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	11/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/05/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.